

Dispositif Maintien dans l'emploi

Reprendre des études, se reconvertir suite à un problème de santé, réfléchir à sa seconde partie de carrière : autant de situations qui vous interrogent.

L'ANFH met en place ce nouveau dispositif adaptable et modulable : MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET SECONDE PARTIE DE CARRIÈRE dont l'objectif est de vous accompagner à construire votre parcours d'évolution professionnelle individualisé, progressif et sécurisé.

Vos situations et votre projet peuvent être extrêmement variés :

- Projet bien enclenché mais avec une fragilité identifiée sur la reprise des études ?
- Projet totalement à définir ?
- Difficulté à accepter le changement rendu incontournable du fait d'une inaptitude physique ?

Ce parcours de formation-action est composé de 6 modules complémentaires et indépendants, inscrit dans la durée pour vous apporter des outils et un accompagnement, depuis l'identification de votre besoin jusqu'à la prise de votre poste.

Avant le début de ce parcours, la réalisation d'un pré-diagnostic d'une demi-journée, sera obligatoirement réalisé pour définir l'ensemble de votre parcours à suivre.

Il sera composé d'un :

- questionnaire à compléter 10 jours avant l'entretien
- d'un entretien avec un consultant pour faire un premier bilan de votre situation

Vous identifieriez ensemble le ou les modules nécessaires à la sécurisation de votre parcours professionnel et cela toujours en lien avec votre employeur.

Pour tout renseignement complémentaire et la mise en œuvre de ce dispositif, vous êtes invité à prendre contact avec le responsable formation de votre établissement.